CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2014

<u>Présents</u>: Jean Pierre EGLINGER, Isabelle DUGELET, Bernard PROST, Simone TRY, Vanessa PRADET, Daniel MURARD, Michaël VERMOREL, Laurent MINOT, Denis ANSELMINI, André PEREZ, Philippe MONCORGÉ

Absents excusés: Christine DELÊTRE, Françoise DAMAIS, Julien CLAUZEL, Isabelle BLANCHARD

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. BILAN DE MANDAT

Monsieur EGLINGER rappelle que beaucoup de projets ont été réalisés durant le mandat qui va bientôt se terminer. Voici les principaux travaux effectués entre 2008 et 2014 :

- Installation de l'internet haut-débit
- Création du PLU en conformité avec le SCOT
- Création d'un columbarium dans le cimetière
- Réfection du sol du terrain de tennis
- Réfection du préau et de la façade de l'école publique
- Changement de la chaudière de l'école publique
- Aménagement de l'agence postale et de la bibliothèque
- Rénovation de la salle polyvalente
- Réfection du centre bourg

2. BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vanessa PRADET fait lecture du compte administratif de 2013 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Budget communal 2013: Résultat de fonctionnement: 100 572,43 €

Résultat d'investissement : - 86 648,97 €

Budget assainissement 2013 : Résultat de fonctionnement : 4 275,65 €

Résultat d'investissement : - 4 581,94 €

Budget lotissement 2013 : Résultat de fonctionnement : 46 761,26 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

Budget CCAS 2013 : Résultat de fonctionnement : 4 102,19 €

Vanessa PRADET rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de clôturer le budget lotissement et d'intégrer toutes les recettes, soit 46 761,26 € en recette du budget communal 2014.

Ces résultats ne pourront être votés que lorsque la trésorerie aura transmis en mairie le compte de gestion qui doit être identique au compte administratif.

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET COMMUNAL 2014

Monsieur EGLINGER présente une proposition d'orientation budgétaire pour 2014. Quelques éléments importants des dépenses de fonctionnement :

- Création d'une ligne de dépenses imprévues de 20 000€ en prévision du changement du matériel roulant dans les années à venir.
- Renforcement souterrain « Les Brosses »: 11 362 €
- Enfouissement télécom « Le bourg » : 25 919 €

Quelques éléments importants des recettes de fonctionnement :

- Subvention de la CAF pour le fonctionnement du Centre d'Accueil périscolaire : 10 000€

Dépenses d'investissement :

- Remboursements d'emprunts : 31 360,02 €
- Acquisition du terrain « Le Moulin » Reste à réaliser 2013 : 1 013,30 €
- Investissements divers 2013 Restes à réaliser 2013 : 13 504,03 € (changement des huisseries de la mairie et de la bibliothèque)
- Acquisition immobilière Reste à réaliser 2013 : 33 000 €
- Voirie 2014:63 000 €
- Matériel informatique et logiciels : 5 000 €
- Matériel divers 2014: 2 000€

Quelques éléments des recettes d'investissement :

- FCTVA: 39 665,92 €
- Subventions du Conseil Général : 36 000 € (voirie et investissements divers)

Le maire informe que le budget devra être voté lors du prochain conseil par le Conseil Municipal actuel, ce qui n'empêchera pas le prochain mandat d'effectuer des modifications par voie de Décisions Modificatives.

4. ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE LOGICIEL

Le maire informe qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie du matériel informatique de la mairie qui est ancien ainsi qu'à la mise à jour du logiciel E-Magnus (comptabilité, paies, gestion état civil, DADS...)

Les devis correspondant sont présentés aux membres du Conseil Municipal comme suit :

Matériel informatique (devis de l'entreprise SAITEC) : 1 388 € HT + 58€ HT de l'heure pour l'installation

Logiciel E-magnus (devis de l'éditeur Berger Levrault): 2 291 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents acceptent l'achat de matériel informatique et la mise à jour du logiciel E-Magnus selon les devis présentés ci-dessus.

5. INFORMATION GRDF

Bernard PROST présente le rapport réalisé par GrDF sur l'année 2012.

Quelques chiffres clés:

- longueur du réseau : 4 490 mètres
- nombre de DT (déclaration de travaux) avec ouvrages GrDF: 3
- nombre de DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) avec ouvrages GrDF:1
- nombre d'appel pour intervention de sécurité gaz : 1
- nombre d'appel pour dépannage gaz : 1
- nombre d'incidents avec fuites de gaz : 1
- nombre de clients coupés suite à incidents : 2

Il est rappelé que la mairie est propriétaire des conduites de gaz qui sont sur son territoire.

D'ici quelques mois, GrDF va procéder au changement de tous les compteurs. Un « concentrateur » sera installé sur le toit de l'église afin de relever toutes les informations directement à distance. Les informations seront transmises par radio à un concentrateur qui les relaye ensuite, par internet au système d'information national. Le consommateur n'aura plus besoin d'être présent lors du passage du releveur, les relevés se feront à distance. Le fournisseur de gaz naturel facture sur index réels. Il transmet des relevés réguliers par courrier ou par Internet, ce qui permet au consommateur de mieux gérer sa consommation de gaz.

6. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Isabelle DUGELET rappelle que de nouveaux horaires doivent être définis pour la rentrée scolaire de 2014.

Elle rappelle la proposition qui avait été faite :

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30

Le mercredi de 8h30 à 11h30

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident la proposition d'horaires indiquée ci-dessus et charge le maire de la transmission des horaires à Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale.

Isabelle DUGELET informe également qu'un projet éducatif de territoire est à terminer pour la rentrée 2014. Ce projet éducatif devra répertorier tout un programme d'animation qui pourra être mis en place.

Ce projet éducatif sera étudié avec le prochain mandat afin de leur permettre de s'imprégner du dossier périscolaire dès leur arrivée.

7. EMBAUCHE D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le maire informe que Sylvie COITE, qui travaille actuellement au centre d'accueil périscolaire va prendre sa retraite au 1^{er} juin 2014. Il va donc être nécessaire de la remplacer.

Pour pallier à ce remplacement, il propose l'embauche d'un emploi d'avenir.

8. RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Le maire rappelle que la mairie reçoit deux stagiaires entre janvier et avril 2014. Camille ROCH est en stage du 13 janvier au 15 février 2014 et Jérémy BOURBON du 24 mars au 12 avril 2014.

Il propose donc, conformément à la circulaire du 2 décembre 2013, de rémunérer les stagiaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de rémunérer les stagiaires selon les conditions suivantes :

- Stage effectué dans le cadre d'un diplôme supérieur au brevet des collèges (lycée et études supérieures)
- 50 € par semaine (cette gratification n'est soumise à aucunes cotisations)
- Le maire peut décider de réduire ou de supprimer le montant de la gratification selon son appréciation (absences, satisfaction du travail, etc...)

9. NOUVELLE DÉLIMITATION CANTONALE

Le maire fait lecture du courrier reçu par le président du Conseil Général de la Loire concernant la nouvelle délimitation cantonale. L'opération de redécoupage est réalisée par décret en Conseil d'État après avis du Conseil Général.

Le Conseil général souhaite donc obtenir l'avis de chaque commune concernée. Après étude des cartes transmises par le Conseil Général, l'ensemble des conseillers font ressortir les remarques suivantes :

- Manque de cohérence avec la délimitation des intercommunalités
- La répartition des rôles entre les deux conseillers semble difficile à envisager

10. SYNDICAT DES EAUX RHONE LOIRE NORD

Le maire expose au conseil municipal la demande faite par le Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Loire Nord de Thizy qui précise que ses statuts, article 5, stipulent que les communes membres du Syndicat sont représentées par deux délégués, sans nommer précisément de suppléant. En raison de difficultés à réunir le quorum nécessaire à la tenue des Assemblées générales, il est proposé de modifier cela. Dorénavant, les communes membres seraient représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Cette modification s'appliquerait à compter du prochain mandat en mars 2014 et ne porterait pas atteinte à la représentativité des communes membres qui, si lors des dernières réunions le quorum n'était pas atteint, bien souvent plus de la moitié des communes étaient néanmoins représentées. Pour pouvoir être portée dans les statuts, cette modification doit être acceptée, soit la ½ des conseils municipaux représentant les ¾ de la population du Syndicat, soit par les ¾ des conseils municipaux représentant la ½ de la population du Syndicat.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande du Syndicat Rhône Loire Nord de Thizy et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la modification des statuts du dit Syndicat, précisément son article 5, en précisant que les communes membres seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, cette modification entrant en vigueur dès le prochain mandat en mars 2014
- Donne pouvoir au maire ou à défaut aux adjoints, pour l'exécution de la présente décision

11. DIVERS

- Le maire informe que le prochain conseil communautaire aura lieu à La Gresle, salle ERA à 19h00 le jeudi 30 janvier 2014.
- Le sous-préfet, Jérôme DECOURS, qui n'avait pas pu être présent lors de l'inauguration du 4 octobre dernier, viendra visiter notre commune le mardi 14 février 2014.
- Isabelle DUGELET informe que les conseillers se sont rendus à la maison de retraite le 18 janvier dernier pour souhaiter les vœux aux résidents. Un grand remerciement à Annick TAMIN qui a assuré l'animation musicale de ce moment.
- Les prochaines élections auront lieu le 23 mars 2014, il sera donc nécessaire de prévoir lors du prochain conseil les permanences des conseillers au bureau de vote.
- Le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux va être libre au 1^{er} mars 2014. Le maire propose donc de définir les principaux critères de recrutement :
- Autonomie dans le travail
- Conscience professionnelle
- Compétences techniques
- Disponibilité géographique (notamment pour les états des lieux lors de location de salles)
- Expérience professionnelle dans le métier

Le maire effectuera le recrutement selon ces critères décidés par les conseillers.

- Le maire informe qu'un élève de l'école publique va de nouveau siéger à l'assemblée nationale. Ce sera la deuxième année que l'école de Philippe PELOUX participera à cette expérience. Un grand merci à Monsieur PELOUX qui permet que ces projets voient le jour pour les élèves de La Gresle.
- ♣ Philippe MONCORGÉ informe que les associations ont la possibilité de demander des subventions à la Communauté de Communes de Charlieu Belmont dans le cadre d'organisation de manifestation. La subvention ne pourra être supérieure à 20% du coût de la manifestation avec un maximum de 3 000€. Attention, cette subvention n'est pas destinée aux associations sportives.
- ♣ Daniel MURARD informe qu'il serait important de procéder à la taille de chênes communaux. Un devis sera sollicité auprès de Monsieur LETHUAIRE de l'ONF.
- ♣ Bernard PROST fait lecture d'un courrier du SDIS informant du coût de la contribution 2014 qui devra être versée par la commune. Cette contribution s'élève à 16 993 € pour l'année, ce qui représente un coût par habitant de 16,24 €.

Séance levée à 21h20

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le vendredi 28 février 2014 à 20h30